

Conditions générales d'utilisation

Les présentes Conditions Générales du Programme d'Affiliation (ci-après l'« Accord » ou les « Conditions ») régiront la participation de l'Affilié au Programme d'Affiliation Unibet.

Cet Accord est conclu **entre** :

La société **FDJ Online Betting and Gaming France**,

Société par action simplifiée au capital de 8 207 776,00€

inscrite au RCS de NANTERRE sous le numéro 922.499.488,

dont le siège social est situé à Boulogne-Billancourt (92100), 18-59 avenue de la voie lactée,

Désigné dans les présentes comme « **UNIBET** » ou l'« **Annonceur** »

D'une part,

Et :

L'individu ou l'entité acceptant cet Accord en s'inscrivant au Programme d'Affiliation désigné dans les présentes comme l'« **Affilié** »

D'autre part.

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** ».

Il a été convenu ce qui suit,

1. DEFINITIONS

Pour l'exécution des présentes, les termes et expressions débutant par une majuscule, au pluriel ou au singulier, s'entendent comme suit :

« **Affilié** » désigne la personne physique ou l'entité acceptant les Conditions Générales du Programme d'Affiliation UNIBET en s'y inscrivant.

« **Code Promotionnel** » désigne un code en général alphanumérique fourni par l'Annonceur spécialement pour un Affilié, que l'Affilié pourra afficher sur ces Contenus afin d'attirer du Trafic sur les Sites ou Applications de l'Annonceur. L'Utilisateur pourra rentrer ce code sur le parcours d'inscription ou dans le compte joueur de l'Annonceur afin de bénéficier d'une offre en particulier.

« **Contenu** » désigne les informations, données, textes, documents, logiciels, musiques, sons, photographies, éléments graphique, bannières, liens et/ou vidéos, créations publicitaires etc. fournis par UNIBET à l'Affilié pour l'exécution du présent Accord.

« **Clic** » désigne un clic par visiteur unique sur un Lien sur le Site Internet ou l'Application de l'Affilié ou l'Inventaire de l'Affilié redirigeant l'Utilisateur vers le Site Internet ou l'Application de l'Annonceur.

« **Données d'Utilisateur** » désigne toutes données relatives à une personne accédant au Site ou à l'Application de l'Affilié.

« **Données à caractère personnel** » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques à son identité, divulguée ou dont l'accès est communiqué à l'Affilié dans le but de fournir des services et d'exécuter l'Accord.

« **Droit de Propriété Intellectuelle** » désigne la technologie, les modèles, concepts, sites, méthodologies, processus, noms, stratégies, marques, logos, contenu, documentation, manuels de formation et autres documentations de même que tout brevet, secret de fabrication, marque de commerce, droit d'auteur et autres droits exclusifs et de propriété intellectuelle ;

« **Formulaire de candidature** » désigne le formulaire par lequel l'Affilié délivrera les informations nécessaires à la vérification par l'Annonceur et à la validation de sa participation au Programme d'Affiliation.

« **Inscrit Brut** » désigne un individu ayant réalisé une inscription sur le Site ou l'Application Annonceur en remplissant le formulaire suivant : <https://www.unibet.fr/inscription/> (pour être comptabilisé en tant qu'inscrit brut cet individu ne doit pas s'être au préalable inscrit et être actif sur l'un des sites de la unibet.fr).

« **Inscrit Déposant** » désigne un Inscrit Brut ayant déposé de l'argent réel dans les 30 jours suivants son inscription.

« **Joueur** » désigne un Inscrit Brut ayant parié de l'argent réel dans les 30 jours suivants son inscription.

« **Joueur déposant** » désigne un Inscrit Déposant ayant parié de l'argent réel dans les 30 jours suivants son inscription

« **Joueur déposant confirmé** » désigne un Joueur Déposant ayant confirmé son compte dans les 30 jours suivants son inscription

« **Jours Ouvrables** » désignent les jours du lundi au vendredi à l'exclusion des jours fériés légaux selon la loi française.

« **Lead** » désigne soit un Inscrit Brut, soit un Inscrit déposant, soit un Joueur, soit un Joueur déposant, soit un Joueur déposant confirmé.

« **Lien** » désigne un hyperlien entre deux (2) Sites / Applications ou l'affichage d'une « bannière », « bouton », texte, logo ou tout autre élément textuel ou graphique qui, lorsqu'il est activé par un Utilisateur au moyen d'un Clic, entraîne la mise à disposition d'un des deux Sites ou la possibilité pour la personne d'obtenir, recevoir ou accéder par voie électronique à un Contenu, des produits ou services ou tout autre offre.

« **Programme d'Affiliation** » désigne le programme visant à ce que l'Annonceur propose aux Affiliés de promouvoir par le biais de Contenus mis à sa disposition les produits ou services de celui-ci moyennant rémunération.

« **Plateforme** » désigne le Site contenant le Programme d'Affiliation et permettant à l'Annonceur et l'Affilié d'échanger.

« **Site Internet ou Application Annonceur** » désigne un site web détenu ou exploité par UNIBET.

« **Site Internet ou Application Affilié** » désigne le site internet et ses déclinaisons mobiles de navigations et/ou applications téléchargeables détenus ou exploités par l'Affilié qu'il a relié à un ou plusieurs Site Web UNIBET.

« **Sous-affilié** » désigne toute personne physique ou morale engagée par, ou ayant conclu un contrat avec une personne physique ou morale ayant elle-même rejoint avec succès le Programme d'Affiliation UNIBET pour la promotion des Sites et Applications de l'Annonceur.

« **Trafic** » désigne de manière générique les clics, leads, inscrits bruts ou déposants / transactions / ventes, hors Trafic Artificiel.

« **Trafic Artificiel** » désigne les Clics, Leads, inscrits et transactions invalides pouvant, par exemple mais sans s'y limiter, provenir d'ouvertures automatiques, de spiders, de robots, de spams, de générateurs de script, du placement de liens sur d'autres sites web que ceux approuvés, de cookie stuffing, d'une utilisation inappropriée des logiciels publicitaires, du squattage de domaine ou d'un usage inapproprié des pop-up. Le Trafic artificiel peut également se composer de clics non générés dans un navigateur ou de clics n'étant pas le résultat d'une action d'un Visiteur Unique souhaitant consciemment visiter le Site Internet Affilié.

« **Utilisateur** » désigne les personnes navigant et/ou étant inscrit sur le Site Internet Affilié.

« **Visiteur Unique** » désigne toute personne visitant le Site Internet Affilié ou l'Inventaire Affilié qui, pour la première fois au cours d'une période donnée, clique sur un Lien renvoyant vers le Site Internet Annonceur.

2. OBJET DE L'ACCORD

Les Parties conviennent de conclure les présentes Conditions à titre non-exclusif par lequel l'Affilié en tant que participant au Programme d'Affiliation affichera, distribuera ou placera les Liens de UNIBET sur son ou ses Site(s) ou encore son ou ses Application(s) contre rémunération selon les modalités techniques et financières stipulées ci-après.

3. INSCRIPTION

Pour s'inscrire au Programme d'Affiliation en tant qu'Affilié, vous devez remplir et nous renvoyer le Formulaire de candidature, disponible sur : <https://www.affiliates.unibet.fr>. Veillez à inclure toutes les Informations demandées dans le Formulaire de candidature. L'absence de l'ensemble des Informations ou des Informations erronées peut entraîner un retard de traitement ou un rejet de votre candidature conformément à l'Article 7 des présentes.

Toute inscription au Programme d'Affiliation fera l'objet d'une validation et d'une approbation de la part d'UNIBET préalablement à la possibilité pour l'Affilié de renvoyer vers le ou les Sites Internet Annonceur du Programme d'Affiliation en utilisant les Contenus disponibles sur la Plateforme dédiée et moyennant rémunération.

A ce titre, UNIBET s'autorise à refuser toute demande de la part des Affiliés notamment du fait qu'elle ne remplirait pas les critères et prérequis applicables à son Programme d'Affiliation tels qu'à titre non limitatif ceux définis à l'article 7 ci-après.

4. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME D'AFFILIATION

UNIBET se réserve le droit de modifier, ou de mettre fin, à son Programme d'Affiliation et au présent Accord, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours après notification par e-mail des Affiliés.

En cas de modification du Programme d'Affiliation, l'Affilié peut exprimer son désaccord avec celle-ci et ne pas poursuivre sa participation au Programme d'Affiliation. Les Parties dans cette hypothèse respecteront en sus les dispositions de l'Article 14 – Résiliation du présent Accord un préavis de trente (30) jours.

5. PAIEMENT

5.1 Pour lever toute ambiguïté, les paiements ne seront effectués qu'au regard des Leads générés suite à l'usage des Liens fournis par l'Annonceur depuis le Site du Programme d'Affiliation ou encore suite à l'usage de Codes Promotionnels.

5.2 Après l'acceptation de l'inscription par l'Annonceur, l'Affilié pourra accéder à ses statistiques en ligne grâce à son accès au Site du Programme d'Affiliation via son identifiant et son mot de passe. Il sera ainsi informé de l'état actuel de son recrutement et de la rémunération afférente.

5.3 L'Affilié accepte « l'auto-facturation », ce qui signifie que la Plateforme d'affiliation créera la facture au nom et pour le compte de l'Affilié et paiera ce dernier sur la base de cette facture. La TVA (le cas échéant) s'ajoute à la rémunération indiquée sur la Plateforme de l'Annonceur, sauf indication contraire spécifiée dans les présentes Conditions Générales.

Les factures sont mises à disposition de l'Affilié par voie électronique.

5.4 Le paiement de la facture de l'Affilié par l'annonceur s'effectuera dans les 45 jours suivant l'édition de celle-ci.

5.5 L'Annonceur réglera l'Affilié une fois par mois les montants qu'il aura générés (sauf accord spécifique convenu par écrit), à condition que le Site ou l'Application Affilié ait généré un trafic valide et que les conditions que l'Affilié ait généré au moins quarante (45) euros de Commissions ou un montant correspondant dans une autre devise, avant la date de paiement. Si l'Affilié a généré sur la période un montant inférieur, il continuera de cumuler ces montants qui seront payés à la prochaine échéance de paiement dans les mêmes conditions que celles précisées ci-avant. L'Affilié reconnaît et accepte qu'en cas de paiements cumulés, UNIBET ne versera aucun intérêt.

5.6 Le paiement sera directement versé à l'Affilié sur le compte bancaire qu'il aura renseigné sur le Site du Programme d'Affiliation. L'Affilié s'engage par conséquent à ce que ses informations soient à jour.

5.7 L'Affilié peut contester une facture et/ou son assiette pendant un délai maximum de trente (30) jours à compter de sa réception. Au-delà de ce délai, la facture sera réputée acceptée.

5.8 L'acceptation du paiement par l'Affilié vaudra règlement final et intégral du solde dû pour la période indiquée.

5.9 UNIBET se réserve le droit d'annuler une rémunération si l'Affilié a été suspendu du Programme d'Affiliation.

5.10 UNIBET se réserve le droit de retirer à tout moment de son Programme d’Affiliation un Plan de Commissions (modèle de rémunération d’un Affilié). Elle en informera préalablement l’Affilié qui devra choisir un nouveau Plan de Commissions sur le Site du Programme d’Affiliation.

6. CONTESTATION DE CLICS, CALCUL DE LEADS ET COMMISSION ASSOCIÉE :

Les Parties reconnaissent que le Programme d’Affiliation repose sur une rémunération basée sur le nombre de Leads. Pour réaliser le calcul des Commissions dues par UNIBET aux Affiliés, les Parties pourront être amenées à recourir à des outils de mesure d’audience et de tracking (dans le respect de l’Article 6 et 11 des présentes). En cas de doute ou de contestations des chiffres, il est d’ores et déjà convenu que le système mis en place et les outils déployés par l’Annonceur feront foi.

7. OBLIGATIONS DE L’AFFILIÉ

L’Affilié est responsable de ses Sites Internet, ses Applications et de leurs contenus. A ce titre, l’Affilié s’engage notamment à s’assurer qu’ils sont conformes à toutes les lois et réglementations internationales, notamment européennes, et nationales applicables en vigueur, y compris mais sans s’y limiter les dispositions légales et réglementaires relatives à l’hébergement de Site Internet et à la Protection des Données à caractère personnel.

L’Affilié s’engage et garantit UNIBET que :

a) Il a l’entière capacité et l’autorité pour conclure le présent Accord et que le contenu du Site Internet et de l’Inventaire lui appartient ou que son propriétaire lui a donné l’autorisation de le publier sur le Site Internet Affilié ou dans l’Inventaire Affilié ;

b) Il a obtenu et maintiendra en tout état de cause les agréments, autorisations lui permettant de s’acquitter de l’ensemble de ses obligations ;

c) Il exécutera les obligations mises à sa charge au titre de l’Accord avec toute la diligence, le soin en usage dans sa profession et en respectant les règles de l’art ainsi que toutes les lois, décrets, règlements en vigueur notamment en ce qui concerne la sécurité de son Site ou de son Inventaire ;

d) Il se conformera aux exigences de sécurité communiquées par UNIBET sous quelque forme que ce soit ;

e) Il communiquera des Informations exactes et à jour à UNIBET. Si des changements interviennent, l’Affilié s’engage à mettre à jour immédiatement les Informations le concernant le Site du Programme d’Affiliation. L’ensemble des Informations demandées doit être complété sur le Site du Programme d’Affiliation. UNIBET se réserve le droit de demander des Informations supplémentaires si une disposition légale, réglementaire le lui impose ou si une demande d’une autorité compétente survient ;

f) Il gardera confidentiel et s’assurera qu’aucun tiers n’ait accès aux informations liés à son login et mot de passe permettant d’accès au Site du Programme d’Affiliation ;

g) Dans l’hypothèse où l’Affilié est une personne physique, qu’il est âgé de dix-huit (18) ans ou plus.

Il garantit par ailleurs que le Site Internet ou une quelconque partie de celui-ci n’est pas destiné à des personnes de moins de 18 ans.

Dans le cas contraire, l’Affilié se verra systématiquement refuser l’accès au Programme d’Affiliation ;

h) Les informations et le Contenu du Site Internet Affilié ne violent aucun droit de tiers, droits de propriété intellectuelle de tiers, et que les informations et Contenus sur ledit Site Internet et Inventaire ne concernent pas des activités illégales, ou sur des supports pouvant nuire à l’image d’UNIBET ou non conforme à sa charte de communication responsable et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- Les sites et univers à caractère pornographique, religieux, et de manière générale concernant tout propos de nature à porter atteinte à l’ordre public et aux bonnes mœurs ;

- Les sites et univers de partis politiques ou de groupements politiques, partisans ou de lobbying ;
- Les sites et univers qui contiendraient des propos racistes, diffamatoires ou qui inciteraient à toute forme de discrimination ou d'extrémisme ;
- Les sites et univers nuisant à l'image d'UNIBET;
- Les sites et univers dont les contenus sont constitutifs de contrefaçon (portant atteinte aux droits d'auteurs, droits voisins, droits de propriété intellectuelle etc.).
- Les sites ou Inventaire faisant la promotion des opérateurs non agréés par l'ANJ (« Autorité Nationale des Jeux ») ou des opérateurs de jeu en ligne interdit par la législation en France.

i) L'Affilié s'engage à ne pas faire de publicité, de marketing, de promotion de quelque manière que ce soit (notamment le parrainage ou le contenu éditorial ou de type « publireportage ») pour les Sites et Applications de l'Annonceur auprès de personnes situées en dehors de la France.

j) Qu'en aucune manière l'Affilié ne génère ou contribue à générer un Trafic artificiel vers des Sites Internet reliés de façon frauduleuse ou illégale. De manière générale, l'Affilié s'engage à ne pas remonter de Leads frauduleux. Dans le cas contraire, UNIBET pourra, en plus de la résiliation des présentes et de la participation de l'Affilié au Programme d'Affiliation et tout autre recours, annuler les paiements des commissions, y compris des commissions générées mais non encore payées.

k) Il ne modifiera en aucune manière tout matériel publicitaire (tels que les Contenus, bannières et les Liens) disponibles dans le Programme d'Affiliation sans le consentement préalable d'UNIBET ;

l) Il informera les Utilisateurs sur l'utilisation des cookies tiers, du Cross Device Tracking et d'autres technologies de tracking ainsi qu'aux finalités et demandera un consentement à l'utilisateur préalablement à tout dépôt ou lecture desdits traceurs conformément à la réglementation et aux Lignes Directrices et Recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL »). L'Affilié devra afficher cette information et cette demande de consentement à l'arrivée sur son site par l'Utilisateur préalablement à tout dépôt ou lecture des traceurs avec un renvoi à sa politique de confidentialité qui doit fournir des informations détaillées sur ce traitement. L'Affilié doit également informer les Utilisateurs de son site, du transfert éventuel de leurs données personnelles d'un pays de l'EEE vers des pays tiers. L'Affilié devra veiller à ce que les données de connexion de l'utilisateur, ainsi que d'autres Données de l'utilisateur et d'autres informations utilisées pour le Cross-device tracking soient protégées avant d'être transférées à UNIBET.

m) Il respecte les politiques de la Française des Jeux (et sans s'y limiter) les directives en matière d'éthique, les directives en termes de barres d'outils d'affiliation, de publicité par e-mail, de politiques de mots clés et d'enchères sur les noms de marques disponibles à tout moment sur le [Site du Programme d'Affiliation UNIBET](#). De telles politiques seront régulièrement affichées dans l'interface du Site du Programme d'Affiliation. L'Affilié s'engage également à se conformer aux directives IAB accessibles sur le site iabfrance.com rubrique Guidelines dans la mesure où elles n'ont pas été contestées ou qu'aucune demande contraire n'ait été faite par l'Annonceur.

L'Affilié est informé qu'UNIBET est un opérateur agréé par l'ANJ accordant la plus grande importance à la prévention des risques de dépendance et du jeu des mineurs ainsi que de la lutte contre l'addiction (« Jeu Responsable ») mais également au jeu transparent et équitable. UNIBET est tenu de se conformer aux exigences légales et réglementaires y compris concernant la lutte contre le blanchiment d'argent, mais également aux exigences de l'ANJ. Cet ensemble d'exigences fait partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation par simple évocation de cette clause.

L'Affilié reconnaît l'importance capitale de ces sujets, notamment s'agissant du Jeu Responsable et devra à tout moment se conformer aux normes applicables à ce domaine. Au cas où l'Affilié ne remédierait pas à un manquement après mise en demeure de la Française des Jeux dans un délai de 10 jours, cette dernière aura la possibilité de mettre fin au contrat avec effet immédiat sans coût supplémentaires ni responsabilité.

En particulier, l'Affilié reconnaît avoir pris connaissance de la [Charte Déontologie](#) disponible à tout moment sur le Site du Programme d'Affiliation UNIBET et s'engage auprès de l'Annonceur à en respecter tous les principes sur l'ensemble de ses Sites et Applications. Tout manquement de l'Affilié à cette Charte Déontologie ou à toute disposition relative aux jeux d'argent et de hasard entraînera la rupture de plein droit par UNIBET du Contrat avec effet immédiat et sans indemnité pour l'Affilié. L'adhésion et le respect de la Charte par l'Affilié constituent un élément essentiel des présentes.

8. RÉSEAUX DE SOUS-AFFILIÉS

Dans le cas où l'Affilié gère un réseau de Sous-Affilié ou qu'il passe un contrat avec un Sous-Affilié engageant ce dernier à faire la promotion des Sites et Applications de l'Annonceur en échange d'une part de sa Commission, l'Affilié s'engage à

en informer UNIBET et à obtenir son consentement écrit préalable. L’Affilié s’engage à communiquer en toute transparence la commission versée au Sous-Affilié.

La demande auprès d’UNIBET doit identifier : Chaque Sous-Affilié ainsi que leurs Sites et Applications sur lesquels il compte promouvoir les Sites et Application de l’Annonceur (appelés chacun « Site Sous-Affilié désigné »).

UNIBET peut à sa seule discrétion accepter ou décliner tout ou partie de la demande de Sous-Affiliés.

Dans l’hypothèse où UNIBET accepte que des Sous-Affiliés soient recrutés par un Affilié ou que l’Affilié passe un autre contrat avec un Sous-Affilié, l’Affilié s’engage à ce que le Sous-Affilié: **(a)** ne fasse de publicité pour les Sites et Applications que sur les Sites Sous-Affiliés désignés ; et **(b)** respecte les Conditions Générales du Programme d’Affiliation à tout moment. Si un Sous-Affilié entreprend une action ou commet une omission non conforme aux présentes Conditions Générales ou incohérentes avec ces dernières, ou les enfreint, (ou fait de la publicité pour les Sites et Applications sur des sites web autres que les Sites Sous-Affiliés désignés approuvés), l’Affilié sera entièrement responsable envers la Française des Jeux qui pourra : (i) résilier immédiatement les Sous-Affiliés ainsi que l’adhésion de l’Affilié au Programme d’Affiliation Parions Sport en Ligne ; (ii) à la discrétion de la Française des Jeux, conserver les Commissions de celui-ci ; et/ou (iii) exiger que l’Affilié fasse en sorte que le Sous-Affilié concerné remédie à la violation ou à l’incohérence concernée dans les délais fixés par UNIBET.

Tout au long de la période de sous-affiliation, l’Affilié s’engage à tout mettre en œuvre pour contrôler régulièrement ses Sous-Affiliés afin de s’assurer qu’ils respectent les présentes Conditions Générales ainsi que l’ensemble des Guidelines délivrées par l’Annonceur.

Si l’Affilié engage un ou plusieurs Sous-Affilié(s) pour promouvoir les Sites et Applications de l’Annonceur, l’Affilié reconnaît et accepte que : (a) il sera seul responsable du paiement de toute proportion convenue de sa Commission au Sous-Affilié ; et (b) la Française des Jeux ne sera pas tenue de payer le moindre montant au Sous-Affilié.

En cas d’absence d’information et d’accord préalable au recrutement de Sous-Affiliés par l’Affilié par la Française des Jeux, celle-ci se réserve le droit de suspendre, d’exclure ou de résilier l’Affilié dans les conditions des présentes Conditions Générales.

Le présent article n’a pas pour but d’octroyer à l’Affilié un droit de cession en sous-licence et/ou de sous-traiter ses obligations à des Sous-Affiliés, que ce soit par le biais d’un réseau d’Affiliés ou de tout autre manière.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1. PROPRIÉTÉ DE LA FRANÇAISE DES JEUX

UNIBET détient tous les Droits de Propriété Intellectuelle ou dispose d’une licence lui permettant de publier son Programme d’Affiliation (logiciel nécessaire, Contenu, Site, Marque etc.).

Elle concède à l’Affilié un droit personnel, non-exclusif, non-transférable, non cessible en sous-licence, révocable dans le cadre du présent Accord pour utiliser tout code logiciel ou autre Contenu, leurs mises à jour et/ou versions ultérieures fournies par UNIBET aux seules fins de créer et maintenir les Liens conformément au présent Accord. Ce droit est accordé à l’Affilié aux fins exclusives de s’acquitter de ses obligations en vertu du présent Programme d’Affiliation et ce uniquement pour la durée du Programme d’Affiliation. UNIBET se réserve le droit de le révoquer à tout moment.

Toute autre utilisation d’un quelconque Contenu, Lien, marque commerciale, nom, logo, code logiciel ou autre document mis à la disposition de l’Affilié par UNIBET, en ce compris leur modification, publication, transmission, transfert ou vente, reproduction, création de travaux dérivés, distribution, exécution, affichage, incorporation à un autre site Web ou mirroring (site miroir) est interdite et plus particulièrement lors de l’inscription à son Site Internet.

L’Affilié garantit la UNIBET qu’il dispose de la pleine propriété de ces éléments et qu’ils ne contreviennent à aucun droit des tiers.

9.2. PROPRIÉTÉ DE L’AFFILIÉ

Dans le cadre de la participation de l’Affilié au Programme d’Affiliation UNIBET, l’Affilié autorise UNIBET à exploiter, reproduire et représenter sa dénomination sociale ou commerciale, ses marques et logos sur le Site ou l’Application concernés par le Programme d’Affiliation et plus particulièrement lors de l’inscription à sur Site ou son Application.

L’Affilié garantit la UNIBET qu’il dispose de la pleine propriété de ces éléments et qu’ils ne contreviennent à aucun droit des tiers.

10. INDEMNISATION

L’Affilié s’engage à défendre à dégager de toute responsabilité et le cas échéant à indemniser UNIBET à l’égard de toute réclamation, action en justice, perte, dommage, jugement etc. basé directement ou indirectement sur :

- toute fausse déclaration ou violation d’une quelconque garantie ou engagement par l’Affilié dans le présent Contrat,
- tout acte, erreur ou omission de l’Affilié, y compris en relation avec la participation de ce dernier au Programme d’Affiliation,
- toute violation par l’Affilié d’une loi, règlement ou toute autre législation applicable,
- l’utilisation induite par l’Affilié du Contenu d’UNIBET et/ou des Liens,
- toute violation effective ou présumée par l’Affilié des Droits de Propriété Intellectuelle ou autres droits d’une tierce personne.

UNIBET peut, à son entière discrétion, assumer la direction et la défense exclusives de toute affaire autre que subordonnée à un dédommagement par l’Affilié.

UNIBET pourra participer à la défense de toutes les réclamations à l’égard desquelles elle n’assume pas de défense à titre principale. Dans ce cas, l’Affilié ne règlera à l’amiable aucune desdites réclamations sans l’accord préalable écrit de la UNIBET.

11. RESPONSABILITÉ ET LIMITATION

11.1. NOTIFICATION ET PRESTATIONS NON-CONFORMES

Si l’Affilié estime que UNIBET ne respecte pas ses obligations au titre du présent Programme d’Affiliation, il devra le notifier dans les huit (8) jours à compter de la réception desdits éléments estimés non-conformes. A la réception de toute notification, UNIBET peut à son entière discrétion exécuter les éléments ou fournir à l’Affilié une solution de substitution ou de remplacement. La fourniture de tels éléments ne constitue pas la reconnaissance par UNIBET d’une quelconque responsabilité et constitue le seul recours de l’Affilié.

En l’absence de notification dans les conditions précitées, les éléments seront alors réputés acceptés et UNIBET sera dégagé de toute responsabilité à cet égard.

11.2. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Indépendamment de l’article 11.1., si la responsabilité d’UNIBET venait à être reconnue, l’Affilié reconnaît que la responsabilité totale de cette dernière n’excédera pas la somme de quarante mille (40 000) € tout dommages confondus.

11.3. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ ET DOMMAGE INDIRECT

11.3.1. UNIBET ne pourra être tenue responsable de la mise en œuvre des Liens sur le Site Internet Affilié. A ce titre, l’Affilié endosse l’entière responsabilité de la mise en ligne sans erreur sur son Site Internet.

11.3.2. L’Affilié reconnaît que UNIBET ne sera en aucun cas responsable de tous dommages indirects, accessoires ou consécutifs. Ces préjudices ne donneront jamais lieu à indemnisation.

12. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET SÉCURITÉ

12.1. DÉFINITIONS

Données à Caractère Personnel désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, notamment par référence à un numéro d’identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques à son identité, divulguée ou dont l’accès est communiqué au à l’Affilié dans le but de fournir des Services et d’exécuter le Contrat. Les

Données à Caractère Personnel peuvent inclure les données relatives aux employés d'UNIBET ou de ses filiales, à ses contractants, prospects, clients et/ou partenaires.

Personne Concernée désigne la personne physique directement ou indirectement identifiable suite au Traitement des Données à Caractère Personnel dans le cadre des Services.

Réglementation relative à la Protection des Données désigne toute réglementation sur la protection des données personnelles y compris le RGPD, applicable au Traitement de Données à Caractère Personnel réalisé dans le cadre des Services ainsi que les normes en vigueur applicables au moment de la fourniture des Services.

Responsable de Traitement désigne la personne morale qui détermine les finalités et les moyens du Traitement de Données à Caractère Personnel.

Sous-traitant désigne la personne morale qui Traite les Données à Caractère Personnel pour le compte du Responsable du Traitement.

Traitement désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données ou des ensembles de Données à Caractère Personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction. Les détails du Traitement sont précisés dans l'article 12.3.).

Violation de Données désigne une violation de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé aux Données à Caractère Personnel transmises, conservées ou autrement Traitées par le Prestataire ou un sous-traitant autorisé.

12.2. OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Chaque Partie s'engage à respecter ses obligations conformément à la Réglementation sur la Protection des Données.

Les Parties déclarent (i) avoir respecté toutes les obligations applicables au Traitement de Données à Caractère Personnel (y compris les obligations relatives à l'information des Personnes Concernées) et (ii) avoir réalisé les déclarations nécessaires et les éventuelles demandes d'autorisation auprès de leurs autorités respectives lorsque de telles autorisations sont nécessaires compte tenu de la nature du Traitement de Données à Caractère Personnel mis en œuvre sous leur responsabilité.

L'Affilié déclare et garantit que ses Sites et Applications sont conformes à la Réglementation sur la Protection des Données.

12.3. SOUS-TRAITANCE

Lorsque l'Affilié agit en qualité de Sous-Traitant et qu'il traite des Données à Caractère Personnel pour le compte de l'Annonceur, il s'engage à respecter et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter par toute personne agissant sous son autorité (y compris son personnel et ses sous-traitants autorisés) les engagements suivants :

1. traiter les Données à Caractère Personnel pour le compte exclusif de l'Annonceur et conformément aux instructions de ce dernier dans le seul but de réaliser les Prestations et/ou Services qui lui sont confiés dans le cadre du Contrat. Notamment, l'Affilié s'engage à ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins que d'identifier et dénombrer les événements susceptibles de générer des statistiques de nature à calculer sa Commission. L'Annonceur et l'Affilié s'interdisent de transférer à un tiers toute donnée complémentaire qui permettrait, directement ou indirectement par recoupement, de pouvoir identifier les internautes.

La finalité du traitement, le type de données et les catégories de personnes concernées par ce traitement sont précisés ci-après :

- **Nature du traitement:** Informatique
- **Finalité(s):** Rémunération d'Affiliés
- **Types de données:** Informations liées au trafic (impressions, clics et visiteurs uniques)

Informations liées au recrutement (inscrits bruts, inscrits déposants, joueurs ...)

Information liée à la commission : montant

- **Catégorie(s) de personnes concernées:** Prospects et Clients d'UNIBET

- **Durée du traitement:** Durant la période de validité du contrat liant UNIBET à la société Income Access

1. ne pas exploiter, de quelque manière que ce soit, à son profit ou au profit d'un tiers, ou encore extraire, mettre à disposition, transmettre ou céder, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou partie, les données à des tiers non autorisés par l'Annonceur ;
2. mettre en œuvre toutes mesures afin de s'assurer que les membres de son personnel accédant aux données soient soumis et respectent une obligation de confidentialité à l'égard des données de l'Annonceur ;
3. mettre en œuvre toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques, pouvant notamment consister en la pseudonymisation ou le chiffrement des données ;
4. à informer, dans les meilleurs délais et par écrit, l'Annonceur de tout incident, modification, changement ou autre fait, notamment en matière de sécurité, le concernant et pouvant avoir un impact sur le traitement des données et/ou sur les Prestations réalisées dans le cadre des présentes ;
5. à notifier par écrit, dès qu'il en aura connaissance et au plus tard dans un délai de 24 heures, toutes Violations de Données, au sens du RGPD, se produisant sur les traitements qui lui sont confiés. Cette notification devra comprendre :
 - la nature de la Violation de Données, y compris les catégories et le nombre approximatif de données et de personnes concernées ;
 - une description des conséquences probables de la Violation de Données ;
 - une description des mesures prises pour remédier à la Violation de Données, et notamment les mesures permettant d'atténuer les éventuelles conséquences sur la vie privée des personnes concernées.

De manière générale, en cas de Violation de Données, l'Affilié s'engage à collaborer avec l'Annonceur afin que celui-ci puisse répondre à ses obligations en matière de notification à l'autorité de contrôle et/ou de communication aux personnes concernées.

1. permettre à l'Annonceur de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile, en ce compris la réalisation de test d'intrusion, afin de constater le respect des obligations de sécurité à la charge de l'Affilié au titre des présentes.
2. prendre en compte toute demande de mise à jour, correction, suppression ou autres modifications communiquées par l'Annonceur concernant les Données à Caractère Personnel traitées et collaborer avec l'Annonceur afin de lui permettre de répondre en temps utile à toute demande émanant d'une personne concernée par le traitement (droit d'accès, droit de limitation, etc.) ;
3. répondre rapidement à toute demande de renseignement émanant de l'Annonceur relative au Traitement de Données à Caractère Personnel et mettre à sa disposition toutes informations nécessaires pour lui permettre de satisfaire ses obligations légales en matière de protection des Données à Caractère Personnel dans le délai légal imparti (notamment et sans que cela soit limitatif privacy by design, analyse d'impact, consultation préalable de l'autorité de contrôle, etc.) et de pouvoir démontrer le respect desdites obligations ;
4. au terme du Contrat, pour quelque cause que ce soit, à restituer ou à détruire, à la convenance et à première demande de l'Annonceur, l'ensemble des données à caractère personnel ainsi que toutes copies ou au plus tard dans les trente (30) jours suivant la fin de la relation.
5. à ce que les données personnelles dont le traitement lui est confié dans le cadre des présentes ne soient pas transférées en dehors de l'Union Européenne au sens de l'article 44 du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), sans un encadrement préalable en conformité avec les principes des articles 45 à 47 du RGPD ;

L'Affilié garantit par ailleurs mettre en place et mettre à jour régulièrement un registre de toutes les catégories d'activités de traitements effectuées pour le compte de l'Annonceur conformément à l'article 30 du Règlement UE 2016/679.

Toute sous-traitance des obligations relatives au traitement de données à caractère personnel qui incombent à l'Affilié, ainsi que tout ajout ou modification de sous-traitant, devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de l'Annonceur. L'Affilié s'engage à conclure avec le(s)dit(s) sous-traitant(s) un accord écrit imposant à ce(s) dernier(s) les mêmes obligations que celles qui incombent à l'Affilié conformément aux présentes clauses. Le(s) sous-traitant(s) devra(ont) présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux obligations légales en la matière et garantisse la protection des droits des

personnes concernées. En cas de manquement par le(s) sous-traitant(s) ultérieur(s) aux obligations en matière de protection des données, l’Affilié reste pleinement responsable à l’égard de l’Annonceur du respect de ces obligations.

Le Prestataire reconnaît que son engagement à respecter les stipulations ci-dessus constitue une condition essentielle des Conditions Générales du Programme.

12.4. COOKIES

L’Affilié s’engage à communiquer à l’Annonceur ou aux mandataires désignés par lui :

- les informations demandées sur les tags que l’Affilié souhaite déclencher sur le site de l’Annonceur, et sur tous les tags déclenchés en chaîne par ces tags : sociétés responsables des tags, finalités, nature des données collectées, durée de vie des cookies posés
- les informations demandées sur les ciblage et le type de données mobilisées par l’Affilié pour ces derniers : données exclusivement de l’Affilié, données de l’Annonceur, données de tierces parties et le cas échéant identification de ces dernières.

L’Affilié s’engage par ailleurs à respecter l’ensemble des instructions d’UNIBET sur ce périmètre et notamment celles mentionnées à l’Article 7 des présentes Conditions Générales ainsi qu’aux exigences de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL ») ou ses homologues européens (« EDPB »).

L’Affilié garantit UNIBET et s’engage à lui apporter toute assistance et toute preuve de conformité qui pourrait être demandée dans les meilleurs délais.

13. CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie s’engage à conserver confidentiels tous les documents, informations ou données de quelque nature qu’ils soient (et notamment technique, commerciale ou financière), divulgués par l’autre Partie ou, auxquels elle aura eu accès à l’occasion de la négociation ou de l’exécution du Contrat, quelle que soit la manière dont ces documents, informations ou données sont divulgués (par écrit, oralement ou électroniquement) et quel que soit leur support.

Les Parties s’engagent à ne pas communiquer ces documents, données et informations à des tiers à moins d’avoir obtenu l’accord préalable et écrit de l’autre Partie, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter par son personnel et toute personne susceptible d’intervenir pour son compte, la confidentialité de ces documents, données et informations.

A ce titre, chaque Partie s’engage (i) à n’utiliser ces informations confidentielles que pour la stricte exécution du Contrat, (ii) à ne communiquer ces informations confidentielles qu’aux membres de son personnel ayant à en connaître l’existence pour l’exécution du Contrat et, (iii) à restituer ou détruire tous documents contenant et/ou reflétant ces informations confidentielles dès que celles-ci ne lui seront plus nécessaires et au plus tard à la cessation, pour quelque cause que ce soit, du Contrat.

Par exception, la présente obligation de confidentialité ne s’appliquera pas aux documents, données ou informations :

- Accessibles au public à la date de leur communication par la Partie émettrice à l’autre Partie, ou qui viendraient à l’être postérieurement à cette date et sans faute de la Partie réceptrice,
- reçus de manière licite, par l’une ou l’autre des Parties, de tiers au Contrat, sans obligation de confidentialité.
- transmis à la Partie réceptrice avec dispense expresse d’obligation de confidentialité.

Dans l’hypothèse où une Partie serait légalement contrainte de divulguer l’une quelconque de ces informations confidentielles, cette Partie devra en informer l’autre Partie dans les meilleurs délais. La Partie légalement contrainte ne devra révéler que le minimum d’informations dont la divulgation est légalement requise et, lorsque cela est faisable, obtiendra une mesure conservatoire ou l’assurance qu’un traitement confidentiel sera accordé aux dites informations.

Chaque Partie s’engage à avertir l’autre Partie sans délai de toute violation de l’obligation de confidentialité mentionnée ci-dessus.

Cette obligation de confidentialité entre en vigueur à la signature du Contrat et perdure pendant toute la durée de validité du Contrat et cinq (5) ans après la cessation du Contrat, quelle qu’en soit la cause.

14. DURÉE, RÉSILIATION ET EFFETS

14.1. DURÉE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur dès lors que UNIBET notifie par écrit que l'adhésion au Programme d'Affiliation de l'Affilié est acceptée. (« Date de Commencement ») et sont conclues pour une durée indéterminée.

14.2. RÉSILIATION

Dans l'hypothèse où l'Affilié ne souhaiterait plus adhérer au Programme d'Affiliation de l'Annonceur, il pourra en sortir dans les conditions indiquées dans les présentes Conditions Générales.

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties aux obligations contractuelles qui lui incombent en vertu des présentes, les Conditions Générales pourront être résiliées automatiquement, de plein droit et sans qu'aucune formalité autre que celle qui suit ne soit nécessaire, par la Partie lésée si la Partie défaillante n'apporte pas remède à son manquement dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de réception de la Notification que lui ferait la Partie lésée conformément à l'article 15.2., aux torts de la Partie défaillante et ce, sans préjudice des dommages et intérêts que la Partie lésée serait en droit de réclamer.

UNIBET peut, à sa seule discrétion, en cas de violation grave et manifeste des présentes par l'Affilié, suspendre, limiter, restreindre, subordonner ou refuser à l'Affilié l'accès ou l'utilisation de tout ou partie du Programme d'Affiliation ou tout autre Contenu. Elle pourra, si elle estime de bonne foi qu'une quelconque information est propre à induire en erreur, est inexacte ou mensongère restreindre interdire ou clore le compte de l'Affilié sur le Site du Programme d'Affiliation.

En outre, UNIBET pourra également suspendre le paiement des commissions et/ou tout autre paiement qui peut être dû ou payable à l'Affilié et calculer des frais au regard desdites sommes au titre d'enquêtes et/ou vérifications liées aux informations conformément aux présentes.

14.3. EFFET DE LA RÉSILIATION

A la résiliation des présentes ou au terme de la participation de l'Affilié au Programme d'Affiliation :

- L'Affilié doit cesser immédiatement d'utiliser et enlever sur son Site ou son Inventaire tous les Liens et tout autre Contenu ou matériels fournis par la Française des Jeux au titre du Programme d'Affiliation ;
- Toutes licences ou droit concédés à l'Affilié prendront immédiatement fin ;
- UNIBET pourra diriger ou rediriger vers tout autre Site Internet de destination les Liens qui continuent d'être utilisés par l'Affilié ;
- Toutes les informations ou marque d'UNIBET devront être supprimées ou retournées par l'Affilié. Sur demande de l'annonceur, l'Affilié produira un certificat de destruction.
- Les droits et recours découlant d'une violation d'une quelconque obligation des présentes survivront à la résiliation des Conditions Générales d'Utilisation ainsi que tous les articles qui ont vocation par leur objet à survivre à la résiliation.

15. DIVERS

15.1. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de la loi française, sous réserve toutefois que (i) la Partie invoquant un tel cas notifie son existence à l'autre Partie dans les plus brefs délais, (ii) qu'elle fasse tout le nécessaire pour en limiter les conséquences (iii) qu'elle reprenne l'exécution du Contrat immédiatement après la disparition du cas de force majeure.

Dans cette hypothèse, les obligations des Parties au titre du Contrat seront suspendues à compter de la notification du cas de force majeure et cela jusqu'à la cessation de cet événement. Toutefois, si le cas de force majeure a une durée d'existence supérieure à un (1) mois à compter de sa notification et si les Parties ne sont pas parvenues à adapter le

Contrat aux circonstances nouvelles nées de la force majeure, le Contrat pourra être résilié à la diligence de l'une des Parties par simple notification adressée à l'autre Partie de plein droit, sans indemnité, préavis ou formalité judiciaire.

15.2. NOTIFICATION

Toute notification ou autre information au titre des présentes CGU sera considérée comme étant effectuée dès lors qu'elle aura été remise par écrit à son destinataire, par le biais du Site du Programme d'Affiliation.

Particulièrement, chaque Partie notifiera immédiatement l'autre Partie si une quelconque réclamation ou requête est déposée ou qu'une action est introduite à son encontre pour violation des Droits de Propriété Intellectuelle susceptible d'affecter la fourniture ou l'utilisation des Liens.

Les notifications adressées selon un des moyens décrits ci-dessus seront réputées valablement effectuées à compter de la date de réception desdites notifications.

15.3. INTITULÉS

Les intitulés des articles utilisés dans les CGU ont pour seul objet de faciliter sa lecture et ne sauraient prévaloir sur les clauses des présentes ou modifier celles-ci.

15.4. INTÉGRALITÉ

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace tout autre accord, arrangement et/ou entente précédente ayant le même objet.

15.5. TOLÉRANCE

Si, en une ou plusieurs occasions, l'une des Parties n'exige pas l'application d'une ou plusieurs dispositions des Conditions Générales, ceci ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation de ladite Partie à se prévaloir de cette disposition ou de toute autre disposition dans des circonstances identiques ou dans d'autres circonstances.

15.6. NULLITÉ

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les Parties s'efforceront de bonne foi de s'accorder sur une modification préservant, dans la mesure du possible, les objectifs visés par la stipulation initiale.

Si les Parties ne parviennent pas à un accord sur une telle modification, la stipulation non valide sera écartée, et les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

15.7. CESSION

L'Affilié s'interdit expressément de céder ou transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, par tout moyen et notamment par apport, fusion ou scission, tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit d'UNIBET. Les Parties conviennent que le changement de contrôle direct ou indirect (au sens des articles L233-1 et suivants du Code de commerce) de l'Affilié, ainsi que toute nouvelle prise de participation dans son capital par un concurrent direct d'UNIBET, sera considéré comme étant une cession du Contrat. On entend par concurrent direct, tout opérateur de jeux disposant d'une autorisation légale d'exploiter en France des jeux d'argent, de loterie, et/ou de pronostics sportifs.

16. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français et seront interprétées et exécutées conformément à ce même droit, sans tenir compte des dispositions de conflits de lois et des conventions internationales éventuellement applicables.

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution, l'interprétation ou la cessation des présentes, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de médiation auprès du médiateur interne de FDJ UNITED pendant une période de trente jours, renouvelable une fois pour une même durée de trente jours commençant à courir à compter de la saisine du médiateur par mail à l'adresse suivante : mediation@fdjunited.com.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de médiation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation

du Contrat, aux juridictions compétentes de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie ou procédure de référé.